



Département des  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
VERSAILLES-SUD

République Française

## MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE RENDU  
DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 FEVRIER 2009**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents :

P.PANNETIER, D.DUMOULIN, E.DUPONT, P. BERQUET, I. JACQUES, F.  
FORZANI, Y. GOUNOT, N. NICOLAS, S. GERMANICUS, G. TILMANN,  
E. NIVET

Absent excusé: P. GISLE, pouvoir à P.BERQUET  
B. LERISSON, pouvoir à E.DUPONT  
G. MORGUE, pouvoir à D.DUMOULIN

Absent non excusé : A.ROBLIN

Secrétaire de séance : P.BERQUET

### **Approbation des comptes-rendus des séances du conseil municipal des 27 novembre et 17 décembre 2008**

---

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le registre des délibérations et les comptes rendus des conseils municipaux des 27 novembre 2008 et 17 décembre 2008.

### **1/ Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25 %**

---

Oui le maire et l'adjoint aux finances, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision d'ouverture des crédits d'investissement 2009 à hauteur de 25 %.

Arrivée de A. ROBLIN à 20h40.

## **2/ Placement de fond sur compte à terme caisse des dépôts**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de placer les fonds provenant d'un emprunt pour un montant de 100 000 euros et sur une durée de 12 mois sur un compte à terme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Ce placement prendra fin au 3 mars 2010.

Le placement est un compte à terme rapportant, pour une durée de 12 mois, des intérêts à un taux nominal porté à 1.09 %.

## **3/ Concessions funéraires : réforme des vacations**

Suite à la décision de l'Etat de réduire le coût global des funérailles supportées par les familles, la loi n° 2008-1350 relative à la législation funéraire du 19 décembre 2008, en ses articles 4 et 5, est intervenue afin d'harmoniser sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacations funéraires. Le taux unitaire doit désormais se situer entre 20 et 25 €  
A l'unanimité, le conseil municipal décide de porter le taux de vacation funéraire unitaire à 20€.

## **4/ SIAHVY : taxe pour raccordement au réseau d'eaux usées 2009**

A la majorité (contre : D.DUMOULIN, G.MORGUE, N.NICOLAS, abstention : P.PANNETIER, A.ROBLIN, pour : E.DUPONT, B.LERISSON, P.BERQUET, P.GISLE, I.JACQUES, Y.GOUNOT, G.TILMANN, S.GERMANICUS, F.FORZANI, E.NIVET), le conseil municipal approuve les tarifs pour la taxe pour participation au raccordement au réseau d'eaux usées pour l'année 2009, correspondant à une augmentation de 6.90% par rapport aux tarifs 2008, comme suit :

- logements, bureau, ateliers : .....11.79€/m<sup>2</sup>
- entrepôts, groupes scolaires, etc.....5.895€/m<sup>2</sup>
- stations de lavage automatique (par boxe).....1179.00€/m<sup>2</sup>

## **5/ Cotisation hydraulique 2009 SIAHVY : montant à inscrire au budget et choix du recouvrement (par inscription budgétaire ou fiscalisation)**

A la majorité (abstention : P.PANNETIER, D.DUMOULIN, G.MORGUE, pour : E.DUPONT, B.LERISSON, P.BERQUET, P.GISLE, N.NICOLAS, I.JACQUES, Y.GOUNOT, G.TILMANN, S.GERMANICUS, F.FORZANI, E.NIVET, A.ROBLIN), le conseil municipal décide d'inscrire au budget communal un montant de cotisation pour la quote part des emprunts s'élevant à 13 894.50€.

## **6/ Demande de subvention au titre de la DGE éclairage public**

---

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser M.le maire à présenter une demande de subvention DGE au titre de l'enfouissement de éclairage public pour l'année 2009 sur un montant total de travaux estimé , pour la rue des Orfèvres et la rue Traversière, à 50 000 € Hors Taxes, soit 59 800€ TTC.

## **7/ Opération d'Intérêt National : motions**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter une motion demandant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Massy Saint Quentin en Yvelines.

## **8/ Ecole maternelle : participation financière communale à la classe découverte 2009.**

A l'unanimité (B.LERISSON, D.DUMOULIN, P.BERQUET, I.JACQUES ne prennent pas part au vote), le conseil municipal décide de participer à hauteur de 30 % au financement de la classe découverte 2009 organisée par la directrice de l'école maternelle et l'institutrice de la classe de CP de l'école élémentaire, et dont le montant total s'élève à 13 195.00 €, soit une participation communale de 3 958.50€.

Informations diverses

La séance est levée à 23h00.

**Le Maire,**

**Patrice PANNETIER**